



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2121
www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° de cour : 500-11-057458-198

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA LIQUIDATION DE : GISEMENTS PÉTROLIERS DE CONTRÔLE BRITANNIQUE
LTÉE

- et -

STEPHEN MICHAEL ROSEFIELD

Requérant

- et -

KPMG INC.

Liquidateur

AVIS AUX PARTIES PRENANTES

(Loi sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), ch. C.44)

Le 13 novembre 2019, Gisements Pétroliers de Contrôle Britannique Ltée et Stephen Michael Rosefield (collectivement le « **requérant** ») ont engagé une procédure en vue de la liquidation sous surveillance judiciaire de Gisements Pétroliers de Contrôle Britannique Ltée (la « **Société** ») devant la Cour supérieure du Québec (Division commerciale) (la « **Cour** ») à Montréal, Québec, et ont obtenu la nomination de KPMG inc. en qualité de liquidateur (le « **Liquidateur** ») de la Société. La liquidation de la Société avait été initialement approuvée par ses actionnaires le 3 août 2016.

Le 22 novembre 2019, la Cour a également rendu une ordonnance de traitement des réclamations visant la Société (l'« **Ordonnance relative au traitement de réclamations** »). Tous les termes non définis ailleurs dans le présent document ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative au traitement de réclamations.

La notion de réclamation inclut la créance monétaire ainsi que la créance de propriété.

Conformément à l'Ordonnance relative au traitement de réclamations, une créance monétaire se définit comme suit:

Tout droit d'une personne visant la Société et relatif à toute dette ou obligation de quelque nature que ce soit de la Société, présente, future, due ou exigible, ainsi que les intérêts courus et les frais y afférents, qu'ils soient liquidés, non liquidés, éventuels, échus, non échus, contestés, non contestés, garantis, non garantis, connus ou inconnus, y compris, notamment, toute garantie ou sûreté exécutoire ou non exécutoire et i) le droit ou la capacité de toute personne de présenter une demande de contribution, d'indemnisation ou autrement en ce qui concerne une affaire, une action ou une cause sur laquelle une dette, une responsabilité ou une obligation repose en tout ou en partie sur des faits existant au moment de l'ordonnance de nomination et de toute action en capital.

Selon les termes de l'Ordonnance relative au traitement de réclamations, une réclamation de propriété est définie comme suit:

Tout droit d'une personne affirmant qu'elle est un détenteur d'actions de la Société et peut, entre autres, avoir droit à une distribution au prorata du produit de la liquidation de la Société.

Toute personne qui croit détenir une créance (y compris une personne possédant des actions physiques, des certificats émis au nom de « The Law Debenture Corporation » mais ne figurant pas dans le registre des actionnaires de la Société) doit déposer une preuve de réclamation auprès du Liquidateur. Les preuves de réclamation doivent parvenir au Liquidateur aux coordonnées ci-dessous **au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 15 janvier 2020** (la « **Date limite de dépôt des réclamations** »).

Les réclamations qui ne sont pas reçues avant la Date limite de dépôt des réclamations ne feront l'objet d'aucun autre avis. Si la réclamation est de type monétaire, elle ne sera pas prise en compte pour fins de distribution si elle n'est pas reçue par le Liquidateur avant une distribution.

Le formulaire de preuve de réclamation ainsi que toutes les informations concernant la procédure de liquidation et le processus de réclamation sont disponibles sur le site Web du Liquidateur à l'adresse www.kpmg.com/ca/bco.

Les créanciers et les actionnaires ayant des questions ou qui ne peuvent télécharger un formulaire de preuve de réclamation sur le site Web du Liquidateur peuvent contacter ce dernier aux coordonnées suivantes :

KPMG inc.
Liquidateur nommé par la Cour de
Gisements Pétroliers de Contrôle Britannique Ltée
Tour KPMG, bureau 1500
600, de Maisonneuve Ouest
Montréal, Québec, H3A 0A3

Télécopie : 514-840-2121
Courriel : bco@kpmg.ca